



Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Farnham, tenue dans la salle des délibérations de l'hôtel de ville, à Farnham, le 1^{er} décembre 2014, à 19 h, conformément aux dispositions du décret, et à laquelle étaient présents M^{me} et MM. les conseillers André Claveau, Pauline Mercier, Jean Lalande, Vincent Roy, Roger Noiseux et Rico Laguë, sous la présidence du maire, M. Josef Hüsler, formant quorum. Étaient également présents M. François Giasson, directeur général et M^{me} Marielle Benoit, greffière.

Première période de questions

Les huit personnes présentes posent des questions sur le sujet suivant :

- Objet de la séance du 24 novembre 2014.

2014-441

Adoption de l'ordre du jour

Il est PROPOSÉ par M^{me} Pauline Mercier

ET RÉSOLU unanimement que l'ordre du jour soit adopté en retirant le point suivant :

34. Route de contournement - Signalisation;

et en ajoutant les points suivants :

43. Achat d'un camion-porteur 2015;
44. Pacte rural - Appui au Phare, source d'entraide;
45. Pacte rural - Appui à la Farnham Elementary School;
46. Travaux de dynamitage.

Procès-verbaux

2014-442

Adoption des procès-verbaux des séances tenues les 3 et 24 novembre 2014

CONSIDÉRANT qu'une copie des procès-verbaux des séances tenues les 3 et 24 novembre 2014 ont été remises à chacun des membres du conseil au moins la veille de la séance;

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement que la greffière soit dispensée de faire la lecture des procès-verbaux des séances tenues les 3 et 24 novembre 2014.

QUE lesdits procès-verbaux soient adoptés tels que présentés.

Réglementation



2014-443 *Règlement décrétant l'imposition des taxes et compensations afférentes pour l'exercice financier 2015 - Avis de motion*

Monsieur le conseiller André Claveau donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un *Règlement décrétant l'imposition des taxes et compensations afférentes pour l'exercice financier 2015*.

2014-444 *Règlement décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Farnham pour l'année 2015 - Avis de motion*

Monsieur le conseiller Rico Laguë donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un *Règlement décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Farnham pour l'année 2015*.

Dispense de lecture du règlement est demandée puisqu'une copie du projet de celui-ci a été remise à tous les membres du conseil municipal aux fins de la présente séance.

2014-445 *Règlement décrétant un programme de revitalisation pour certains secteurs de la Ville de Farnham et l'octroi de subventions en vue de la construction de bâtiments résidentiels pur l'année 2015 - Avis de motion*

Monsieur le conseiller Roger Noiseux donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un *Règlement décrétant un programme de revitalisation pour certains secteurs de la Ville de Farnham et l'octroi de subventions en vue de la construction de bâtiments résidentiels pour l'année 2015*.

Dispense de lecture du règlement est demandée puisqu'une copie du projet de celui-ci a été remise à tous les membres du conseil municipal aux fins de la présente séance.

2014-446 *Adoption du second projet de Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Zones P1-017 et P1-022)*

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que la greffière a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 3 novembre 2014;

CONSIDÉRANT que le premier projet de règlement a été adopté le 3 novembre 2014;

CONSIDÉRANT que l'assemblée publique de consultation a été tenue le 24 novembre 2014;

Il est PROPOSÉ par M. Jean Lalande

ET RÉSOLU unanimement que le second projet de *Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Zones P1-017 et P1-022)* soit adopté suivant sa forme et teneur.



2014-447 Adoption du Règlement 471 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que la greffière a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 3 novembre 2014;

Il est PROPOSÉ par M. Jean Lalande

ET RÉSOLU unanimement que le *Règlement 471 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire* soit adopté suivant sa forme et teneur.

2014-448 Adoption du Règlement 472 concernant la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses, de signer des documents ou d'engager la Ville de Farnham

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que la greffière a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 3 novembre 2014;

Il est PROPOSÉ par M. André Claveau

ET RÉSOLU unanimement que le *Règlement 472 concernant la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses, de signer des documents ou d'engager la Ville de Farnham* soit adopté suivant sa forme et teneur.

Administration générale, greffe et affaires juridiques

2014-449 Code d'éthique et de déontologie des élus

Est déposé le registre tenu en vertu du Code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Farnham. Celui-ci ne contient aucune mention.

2014-450 Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux

Est déposé le registre tenu en vertu du Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Ville de Farnham. Celui-ci ne contient aucune mention.

2014-451 Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil

Sont déposées les déclarations d'intérêts pécuniaires de tous les membres du conseil.

2014-452 Vente du lot 4 983 936 et d'une partie du lot 4 983 935 du cadastre du Québec (Terrains de baseball)

Il est PROPOSÉ par M. Jean Lalande

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham accepte de vendre le lot 4 983 936 et une partie du lot 4 983 935 du cadastre du Québec (Terrains de



baseball) à la compagnie Constructions Novard au prix de 245 000 \$ et aux conditions suivantes :

- La Ville de Farnham pourra utiliser le terrain de baseball situé sur le lot 4 983 935 jusqu'au 15 juillet 2015 ;
- La Ville de Farnham conservera les luminaires et d'autres équipements utiles et verra à les retirer à ses frais;
- La signature de l'acte notarié devra être faite au plus tard le 23 décembre 2014 et le paiement effectué au même moment;
- Minimalement, un bâtiment devra être construit dans les deux années suivant la signature de l'acte notarié, à défaut, le terrain devra être offert en reprise à la Ville de Farnham, aux mêmes conditions que l'achat;
- Cette vente est faite sans garantie légale;
- Le lot est vendu dans son état actuel. L'acheteur s'occupant de faire démolir le bâtiment et enlever les autres infrastructures et équipements;
- Cette vente est conditionnelle à la modification du zonage sur ces lots.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tous les documents permettant de donner effet à cette décision.

QUE cette somme soit versée au fonds de parcs et terrains de jeux.

2014-453

Entente avec la Municipalité de Sainte-Sabine - Service de sécurité incendie

Document : Projet d'entente, non daté.

CONSIDÉRANT la demande de la Municipalité de Sainte-Sabine de poursuivre la desserte en incendie sur son territoire;

Il est PROPOSÉ par M. André Claveau

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham approuve l'entente à intervenir avec la Municipalité de Sainte-Sabine relativement au Service de sécurité incendie.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham les documents donnant effet à la présente résolution.

2014-454

Entente avec la Ville de Saint-Césaire - Utilisation des installations aquatiques intérieures

Document : Lettre de la Ville de Saint-Césaire datée du 5 novembre 2014.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil désirent que les citoyens de la Ville de Farnham continuent de bénéficier des installations aquatiques intérieures de la Ville de Saint-Césaire;



Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham approuve les nouvelles données financières de l'entente à intervenir avec Ville de Saint-Césaire relatives à l'utilisation de leurs installations aquatiques intérieures.

QUE par cette entente, les citoyens de la Ville de Farnham bénéficieront du tarif résidant lors des inscriptions aux activités aquatiques intérieures de la Ville de Saint-Césaire.

QUE la Ville de Farnham paiera, à la Ville de Saint-Césaire, la différence par inscription des tarifs non-résidant et résidant.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham les documents donnant effet à la présente résolution.

2014-455

Politique portant sur le remboursement des frais de transport des étudiants

Document : Projet de nouvelle Politique portant sur le remboursement des frais de transport des étudiants rédigée par la greffière.

Il est PROPOSÉ par M. André Claveau

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham approuve les termes de la nouvelle Politique portant sur le remboursement des frais de transport des étudiants.

2014-456

Pacte rural - Appui au Club de chasse, pêche et tir de Farnham inc.

Document : Lettre du Club de chasse, pêche et tir de Farnham inc. datée du 25 novembre 2014.

Il est PROPOSÉ par M. Rico Laguë

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham appuie, sans contribution financière, le projet du Club de chasse, pêche et tir de Farnham inc. dans le cadre du Pacte rural de Brome-Missisquoi 2015.

2014-457

Réclamation

Document : Lettre de M. Marc-André Lebel datée du 5 novembre 2014.

Il est PROPOSÉ par M^{me} Pauline Mercier

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham accepte de rembourser la somme de 74,21 \$, représentant des intérêts payés par M. Marc-André Lebel, dans son dossier de subvention à la construction.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 01-233-32-000.

Finances municipales

2014-458

Comptes à payer

Documents : Listes de chèques datées du 27 novembre 2014.



Il est PROPOSÉ par M. Jean Lalande

ET RÉSOLU unanimement que les factures faisant partie des listes de chèques ci-dessous soient approuvées et payées, ou le paiement ratifié, selon le cas :

Déboursés payés d'avance pour un montant total de 443 927,92 \$.

Comptes à payer pour un montant total de 332 612,67 \$.

2014-459 Transferts budgétaires

Document : Dossier de la trésorière daté du 14 novembre 2014.

Il est PROPOSÉ par M. Roger Noiseux

ET RÉSOLU unanimement que le conseil municipal autorise les transferts budgétaires suivants :

Objet	Montant	Transfert	
		De	À
	8 450 \$	02-415-00-521	03-610-00-000
Achat d'un véhicule pour le	10 000 \$	01-234-31-000	03-610-00-000
Service des travaux publics	5 000 \$	01-233-51-000	03-610-00-000

2014-460 Abrogation de la résolution 2014-234

Document : Dossier de la trésorière daté du 14 novembre 2014.

CONSIDÉRANT la réception de la subvention d'Hydro-Québec;

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement que la résolution 2014-234 soit abrogée à toutes fins que de droit.

2014-461 Octroi du contrat de services professionnels en évaluation foncière

Document : Recommandation du comité de sélection datée du 12 novembre 2014.

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

Il est PROPOSÉ par M. Jean Lalande

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham octroie le contrat de services professionnels en évaluation foncière à la firme Les Estimateurs professionnels Leroux, Beaudry, Picard et Associés inc. au coût de 526 956,30 \$ incluant les taxes.



QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-150-00-417.

2014-462 Pacte rural - Planification stratégique

CONSIDÉRANT le projet de la Ville à l'effet d'élaborer une planification stratégique au coût approximatif de 25 000 \$;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Pauline Mercier

ET RÉSOLU unanimement d'autoriser le directeur général, ou en son absence la trésorière, à signer pour et au nom de la Ville de Farnham la demande de subvention à être déposée dans le cadre du Pacte rural en lien avec le projet d'élaboration d'une planification stratégique pour la Ville de Farnham.

2014-463 Pacte rural - Terrain de baseball

CONSIDÉRANT le projet de la Ville de Farnham de construire un nouveau terrain de baseball au coût approximatif de 245 000 \$;

Il est PROPOSÉ par M. Roger Noiseux

ET RÉSOLU unanimement d'autoriser le directeur général, ou en son absence la trésorière, à signer pour et au nom de la Ville de Farnham la demande de subvention à être déposée dans le cadre du Pacte rural en lien avec le projet de construction d'un nouveau terrain de baseball.

2014-464 Travaux de vidange des fosses septiques - Paiement 8

Document : Dossier du directeur des Services techniques et développement daté du 13 novembre 2014.

Il est PROPOSÉ par M. Rico Laguë

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham effectue le paiement 8 des travaux de vidange des fosses à la compagnie Groupe Deslandes Fortin au montant de 1 416,61 \$, incluant les taxes.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-451-20-446.

2014-465 Adoption des prévisions budgétaires 2014 révisées de l'Office municipal d'habitation de Farnham

Document : Document de la Société d'habitation du Québec daté du 23 octobre 2014.

CONSIDÉRANT les ententes signées avec la Société d'habitation du Québec;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Pauline Mercier

ET RÉSOLU unanimement que les prévisions budgétaires révisées pour l'exercice financier 2014 de l'Office municipal d'habitation de Farnham soient adoptées.

QUE la Ville de Farnham assumera 10 % du déficit, soit la somme de 49 112 \$.



QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-520-00-963.

2014-466 Centre d'action bénévole de Farnham - Demande de commandite

Document : Lettre du Centre d'action bénévole de Farnham datée du 4 novembre 2014.

Il est PROPOSÉ par M^{me} Pauline Mercier

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham octroie une subvention de 1 700 \$ au Centre d'action bénévole de Farnham pour le projet des paniers de Noël 2014.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-970.

2014-467 Budget 2015 révisé de la Régie intermunicipale d'élimination de déchets solides de Brome-Missisquoi

Document : Budget de la Régie intermunicipale d'élimination de déchets solides de Brome-Missisquoi, non daté.

Il est PROPOSÉ par M. André Claveau

ET RÉSOLU unanimement que le budget 2015 révisé de la Régie intermunicipale d'élimination de déchets solides de Brome-Missisquoi soit approuvé.

Ressources humaines

2014-468 Lettre d'entente numéro 8 avec le Syndicat national des employés municipaux de la Ville de Farnham (Employés de bureau)

Document : Dossier de la responsable des ressources humaines daté du 18 novembre 2014.

Il est PROPOSÉ par M. André Claveau

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham accepte les termes de la lettre d'entente numéro 8 à intervenir avec le Syndicat national des employés municipaux de la Ville de Farnham (Employés de bureau) dans le dossier de l'horaire de travail du poste de secrétaire du Service de sécurité incendie.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le directeur général, ou en son absence la responsable des ressources humaines, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham les documents donnant effet à la présente résolution.

2014-469 Embauche d'une secrétaire au Service de sécurité incendie

Document : Dossier de la responsable des ressources humaines daté du 18 novembre 2014.

CONSIDÉRANT le départ de M^{me} Bianka Choquette;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de combler le poste laissé par M^{me} Choquette;

Il est PROPOSÉ par M. André Claveau



ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham embauche M^{me} Annie Tougas à titre de secrétaire au Service de sécurité incendie à compter du 8 décembre 2014.

QUE les conditions d'embauche de M^{me} Tougas soient celles de la convention collective actuellement en vigueur pour ce poste.

2014-470 Fin de la période de probation de M. Steven Paquette

Document : Dossier de la responsable des ressources humaines daté du 18 novembre 2014.

CONSIDÉRANT que M. Steven Paquette a été embauché à titre d'inspecteur des bâtiments le 21 mai 2014;

CONSIDÉRANT que les dispositions de la convention collective indiquent que M. Paquette était soumis à une période de probation;

CONSIDÉRANT que cette période de probation est maintenant terminée;

Il est PROPOSÉ par M. Rico Laguë

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham confirme l'embauche de M. Steven Paquette à titre d'inspecteur des bâtiments, rétroactivement au 21 mai 2014.

2014-471 Embauche d'un employé temporaire au Service des travaux publics (Département B)

Document : Dossier de la responsable des ressources humaines daté du 17 novembre 2014.

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham ratifie l'embauche de M. Patrick Laguë à titre d'employé temporaire au Service des travaux publics (Département B) à compter de ce jour pour une période maximale de cent quatre-vingt jours consécutifs, au salaire prévu à la convention collective en vigueur.

2014-472 Fin de la période de probation de MM. Dominic Drouin et Julien Ferland

Document : Dossier de la responsable des ressources humaines daté du 11 novembre 2014.

CONSIDÉRANT que MM. Dominic Drouin et Julien Ferland ont été embauchés à titre de pompier le 5 mai 2014;

CONSIDÉRANT que les dispositions de la convention collective indiquent que MM. Drouin et Ferland étaient soumis à une période de probation;

CONSIDÉRANT que cette période de probation est maintenant terminée;

Il est PROPOSÉ par M. Roger Noiseux

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham confirme l'embauche de M. Dominic Drouin à titre de pompier, rétroactivement au 5 mai 2014.



QUE la Ville de Farnham confirme l'embauche de M. Julien Ferland à titre de pompier, rétroactivement au 29 mai 2014.

2014-473

Prolongement de la période de probation de trois pompiers

Document : Dossier de la responsable des ressources humaines daté du 11 novembre 2014.

CONSIDÉRANT que MM. Francis Dubois, Charles Marcotte et Patrick Thibodeau ont été embauchés à titre de pompier le 5 mai 2014;

CONSIDÉRANT que les dispositions de la convention collective indiquent que MM. Dubois, Marcotte et Thibodeau étaient soumis à une période de probation;

Il est PROPOSÉ par M. André Claveau

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham prolonge de six mois la période de probation de MM. Francis Dubois, Charles Marcotte et Patrick Thibodeau afin de permettre au directeur du Service de sécurité incendie de terminer son évaluation.

QUE, si nécessaire, le maire, ou en son absence le maire suppléant et le directeur général, ou en son absence la responsable des ressources humaines, soient autorisés à signer les documents donnant effet à la présente résolution.

Services techniques et développement

2014-474

Octroi du contrat de services professionnels pour la confection des plans et devis, la surveillance de chantier et le contrôle des matériaux dans le dossier de réfection d'une partie de la rue Jacques-Cartier Nord et du remplacement du pont enjambant le cours d'eau Plamondon

Document : Recommandation du comité de sélection datée du 20 novembre 2014.

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

Il est PROPOSÉ par M. Jean Lalande

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham octroie le contrat de services professionnels pour la confection des plans et devis, la surveillance de chantier et le contrôle des matériaux dans le dossier de réfection d'une partie de la rue Jacques-Cartier Nord et du remplacement du pont enjambant le cours d'eau Plamondon à la firme Les services exp inc. au coût de 43 690,50 \$ incluant les taxes.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-300-00-721.

2014-475

Demande de permis - Propriété sise aux 283-285, rue Principale Est



Document : Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme datée du 10 novembre 2014.

CONSIDÉRANT la demande de permis déposée pour la propriété sise aux 283-285, rue Principale Est (Revêtement extérieur);

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M. Roger Noiseux

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham autorise l'émission du permis de construction pour la propriété sise aux 283-285, rue Principale Est, en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale, aux conditions suivantes :

- Que le revêtement de maibec gris (Sico # 6210-63) proposé par le requérant soit installé à l'horizontal, et ce, sur la totalité de la façade avant;
- Que des moulures de couleur noire soient installées au pourtour des ouvertures du 2^e étage.

2014-476 Demande de permis - Propriété sise au 211, rue Jacques-Cartier Nord

Document : Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme datée du 10 novembre 2014.

CONSIDÉRANT la demande de permis déposée pour la propriété sise au 211, rue Jacques-Cartier Nord (Fenêtres);

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M. Rico Laguë

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham autorise l'émission du permis de construction pour la propriété sise au 211, rue Jacques-Cartier Nord, en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale, tel que demandé.

2014-477 Demande de certificat d'autorisation - Propriété sise au 345, rue Principale Est

Document : Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme datée du 10 novembre 2014.

CONSIDÉRANT la demande de certificat d'autorisation déposée pour la propriété sise au 345, rue Principale Est (Clôture);

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham autorise l'émission du certificat d'autorisation pour l'installation d'une clôture sur la propriété sise au 345, rue Principale Est, en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale, à la condition que la nouvelle clôture soit de « grade commercial ».



2014-478 Demande de certificat d'autorisation - Propriété sise au 300, rue de l'Hôtel-de-Ville

Document : Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme datée du 10 novembre 2014.

CONSIDÉRANT la demande de certificat d'autorisation déposée pour la propriété sise au 300, rue de l'Hôtel-de-Ville (Affichage);

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M. Jean Lalande

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham autorise l'émission du certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété sise au 300, rue de l'Hôtel-de-Ville, en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale, à la condition que le panneau « Clinique dentaire » posé à plat sur la façade du bâtiment ayant front sur le rue Desjardins soit retiré.

Loisirs, culture et tourisme

2014-479 Municipalité de Sainte-Sabine - Municipalité amie des aînés

Document : Résolution de la Municipalité de Sainte-Sabine datée du 3 novembre 2014.

Il est PROPOSÉ par M^{me} Pauline Mercier

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham accepte, à même ses démarches, de faire reconnaître la Municipalité de Sainte-Sabine à titre de Municipalité amie des aînés.

2014-480 Relais pour la vie 2015

Document : Dossier de la directrice par intérim du Service des loisirs, culture et tourisme daté du 17 novembre 2014.

Il est PROPOSÉ par M. Roger Noiseux

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham autorise la fermeture temporaire des rues Saint-André Sud et Saint-Patrick Sud (entre les rues Dollard Est et Couillard), et les rues Couillard et Dollard Est (entre les rues Saint-André et Saint-Patrick) du 22 mai 2015 à 7 h au 23 mai 2015 à midi pour la tenue du Relais pour la vie de Farnham.

QUE les organisateurs pourront aussi utiliser le parc Roch-Bourbonnais et le Centre d'arts, sans frais, durant cette période.

QUE la scène, les tentes et tentes-roulottes pourront être installées au parc Roch-Bourbonnais.

QUE la Ville de Farnham autorise, dans la mesure des disponibilités, le prêt du matériel suivant, sans frais, pour la tenue de cette activité :

Affiches de non stationnement	Chaises	Tables
Affiches de stationnement	Cônes	Tentes



Bacs de recyclage

Poubelles et sacs

Foyers

Barricades

QUE tout bris au matériel et/ou aux locaux prêtés devra être remboursé à la Ville de Farnham par les organisateurs de l'événement.

QU'un dépôt de 300 \$ est exigé des organisateurs de l'événement. Celui-ci sera remboursé si aucun bris n'a été constaté aux locaux et équipements prêtés.

QUE deux employés municipaux pourront aider à l'installation du site le 22 mai 2015, selon les disponibilités.

QU'un employé municipal sera disponible en soutien aux organisateurs le 23 mai 2015 de 8 h à midi pour le démontage du site.

QUE la Ville de Farnham permette l'accessibilité d'une salle pour deux réunions des capitaines. Toute réunion supplémentaire devra être payée selon les tarifs en vigueur.

QUE la Ville de Farnham permette l'accessibilité d'une salle pour deux réunions des organisateurs. Toute réunion supplémentaire devra être payée selon les tarifs en vigueur.

QUE la conférence de presse pourra être tenue à l'hôtel de ville, selon les disponibilités.

QUE la Ville de Farnham procédera à l'installation des quatre panneaux publicitaire, fera de la publicité sur son site Internet et dans le Crieur public s'il y a lieu.

QUE les demandes suivantes soient refusées :

- Prêt de l'aréna Madeleine-Auclair et de son environnement. Le « Gator » pourra toutefois y être entreposé du samedi midi au lundi;
- Vente de luminaires à l'hôtel de ville.

2014-481

Teni-Court - Demande de remise de retenue

Document : Lettre de Teni-Court datée du 10 novembre 2014.

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham détient toujours une somme de 4 737,55 \$ à titre de retenue sur le contrat octroyé en 2013;

CONSIDÉRANT que Teni-Court demande la libération de cette retenue en échange d'un engagement de garantie de leur part;

CONSIDÉRANT que des fissures ont été remarquées sur les terrains de tennis et que Teni-Court refuse de les réparer;

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy
ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham refuse la demande de substitution de retenue de la firme Teni-Court.

QUE le dossier pourra être remis à l'étude lorsque les travaux de réparation des fissures découvertes seront effectués.



Ajouts

2014-482 Achat d'un camion-porteur 2015

Document : Procès-verbal d'ouverture des soumissions daté du 1^{er} décembre 2014.

Il est PROPOSÉ par M. André Claveau

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham octroie le contrat d'achat d'un camion-porteur 2015 à la compagnie Camions B.L. Freightliner enr., division de Services de mécanique mobile B. L. inc. au coût de 122 482,87 \$ incluant les taxes.

QUE la garantie de 5 ans/160 000 km pièces et main d'œuvre pour le moteur soit achetée au coût de 2 385 \$, excluant les taxes.

QUE la garantie pour le système anti-pollution soit achetée au coût de 565 \$, excluant les taxes.

QUE cette dépense soit financée par le fonds de roulement sur une période de dix ans.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-300-00-724.

2014-483 Pacte rural - Appui au Phare, source d'entraide

Document : Lettre du Phare, source d'entraide, datée du 24 novembre 2014.

Il est PROPOSÉ par M. Roger Noiseux

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham appuie, sans contribution financière, le projet du Phare, source d'entraide, dans le cadre du Pacte rural de Brome-Missisquoi 2015.

2014-484 Pacte rural - Appui à la Farnham Elementary School

Document : Lettre de la Farnham Elementary School datée du 1^{er} décembre 2014.

Il est PROPOSÉ par M^{me} Pauline Mercier

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham appuie, pour une somme maximale de 2 000 \$, le projet de la Farnham Elementary School, dans le cadre du Pacte rural de Brome-Missisquoi 2015.

2014-485 Travaux de dynamitage

Document : Dossier du directeur du Service des travaux publics daté du 28 novembre 2014.

Il est PROPOSÉ par M. Roger Noiseux

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham octroie le contrat de dynamitage du roc situé au parc Rainville à la compagnie Dynamitage Granby au coût de 21 000 \$, excluant les taxes.



QU'un transfert de 21 000 \$ soit effectué du poste 02-150-00-417 au poste 22-700-00-721.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-700-00-721.

Deuxième période de questions

Les douze personnes présentes posent des questions sur les sujets suivants :

- Règlement sur les crédits de taxes;
- Frais d'avocat pour le dossier des pompiers;
- Paie des membres du conseil lors d'assemblées extraordinaires;
- Terrain de baseball.

La séance est levée à 19 h 39.

Marielle Benoit, OMA
Greffière

Josef Hüsler
Maire